

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1357

8 juin 2013

SOMMAIRE

Abelton Invest S.A.	65098	Lankos Participations S.A.	65103
ABF European Holdings & Co SNC	65105	Lapalinx Sàrl SPF	65136
Auriana S.A.-SPF	65099	Latinvest S.A. SPF	65093
Blackpeak Holding S.A., SPF	65093	Milort S.A.	65101
Britanny Investment	65100	Namira Capital Fund	65102
Byblos Invest Holding S.A.	65100	NBK Holding (Luxembourg) S.A.	65102
Calverton Overseas S.A.	65096	Newvalux S.A.	65098
C&MI Holding	65099	Pagani Trade Marks S.A.	65091
Codecis International S.A.	65103	Pan Asset Management S.A.	65103
Codepa S.A., SPF	65090	Parlam Invest Holding SPF S.A.	65092
Cordalia S.A.	65098	Partin S.A.	65099
Cuzinco S.A.	65104	Paufelos S.A.	65106
Dischavulco Immo S.A.	65097	Rapin S.A.	65094
Edvima S.A.	65092	Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.	65136
Espirito Santo Control S.A.	65101	SEI - South European Investment S.A. ...	65094
Euro Développement S.A.	65092	Servais S.A.	65104
Eurothea S.A.	65093	S.E.T.H. Société Européenne de Technolo- gie S.A.	65096
Financière Balan S.A.	65096	Société Luxembourgeoise d'Investisse- ments et de Participations	65098
Financière du Stuff S.A.	65104	Substructio S.A.	65094
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services	65090	Suvian S.A.	65103
Guardtek S.à r.l.	65135	Titan Luxco 3 S.à r.l.	65120
Hazel S.A.	65090	Toba Invest SPF S.A.	65105
Heureko S.A.	65102	Trius Holdings S.C.A.	65106
Horacio Pagani Holding S.A.	65091	Vantage Media Group S.A.	65091
Intergarden S.A.	65095	Vaolu S.A.	65095
Intersaco S.A.	65101	VCST Holdco Lux S.A.	65133
Ivory Holding S.A. SPF	65095	VCST Renuis S.à r.l.	65133
IV Umbrella Fund	65105	Weldpart S.A.	65097
Kilux Soparfi S.A.	65100		
Lamsted S.A.	65097		

Hazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 79.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2013 à 12:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2011 et 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069558/696/18.

FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Mesdames et Messieurs les actionnaires, l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de la société FRUYTIER GROUP PURCHASE SALES AND SERVICES S.A. n'ayant pas pu délibérer le 7 juin 2013 dans les formes et délais, le conseil d'administration (Conseil) invite les actionnaires à

l'AGO

qui se tiendra le 28 juin 2013 à 9 heures au siège social, Duerfstrooss 17 à 9647 Doncols, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012;
2. Lecture et approbation du rapport du réviseur portant sur l'exercice le 31.12.2012;
3. Approbation des comptes annuels au 31.12.2012;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice écoulé;
6. Nomination des administrateurs et du réviseur.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073204/20.

Codepa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 25.961.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2013 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073917/506/16.

Pagani Trade Marks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 142.251.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *27 juin 2013* à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073925/506/17.

Horacio Pagani Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 142.256.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *27 juin 2013* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073919/506/17.

Vantage Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 83.614.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2013* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs, à l'Administrateur démissionnaire, et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013061160/10/20.

Edvima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 85.378.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *26 juin 2013* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073918/506/16.

Parlam Invest Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 81.337.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2013* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013061162/10/20.

Euro Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 81.444.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2013* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013061164/10/18.

Eurothea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 64.273.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2013 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013061165/10/20.

Latinvest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 82.204.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2013 à 10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion de l'administrateur unique et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

L'Administrateur unique.

Référence de publication: 2013073923/506/16.

Blackpeak Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 166.619.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2013 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013063620/10/18.

SEI - South European Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.198.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2013 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Modification de la composition du Conseil d'Administration
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073926/795/16.

Rapin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.939.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juin 2013 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013061167/10/20.

Substructio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 164.220.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 juin 2013 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013068733/755/18.

Vaolu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 145.657.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juin 2013* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2013;
3. affectation des résultats au 31 mars 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013061161/10/19.

Intergarden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 78.031.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *27 juin 2013* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion de l'administrateur unique et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

L'Administrateur unique.

Référence de publication: 2013073920/506/16.

Ivory Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2013* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013061163/10/19.

Financière Balan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 68.305.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 juin 2013* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013063618/10/20.

Calverton Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 128.522.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2013* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013063621/10/19.

S.E.T.H. Société Européenne de Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 26.348.

Les Actionnaires et les Obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *25 juin 2013* à 14:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069559/696/15.

Dischavulco Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 32.536.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2013* à 11H00 au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2012
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- nominations statutaires
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069524/560/18.

Lamsteed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.662.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *18 juin 2013* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Modification de la composition du Conseil d'Administration
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069537/795/18.

Weldpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.634.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *19 juin 2013* à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069541/795/18.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.741.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 juin 2013 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
2. Modification de la composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069529/795/13.

Abelton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.731.

The Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on June 17, 2013 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Ratification of a co-option of a Director
2. Modification of the Board of Director's composition

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013069530/795/13.

SOCLINPAR S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 16.980.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 juin 2013 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2013069542/795/17.

Newvalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 62.331.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 18 juin 2013 à 10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012

3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069521/506/17.

Partin S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.596.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *19 June 2013* at 11.30 o'clock, with the following

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the report of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2012.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2013069538/534/15.

C&MI Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 173.393.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le *17 juin 2013* à 11 heures à L-1855 Luxembourg, Avenue John F. Kennedy 35, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen des comptes annuels, du rapport du commissaire et du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2012.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070827/29/17.

Auriana S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 166.154.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *18 juin 2013* à 14 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069522/506/16.

Byblos Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.618.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *June 18, 2013* at 11.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the year ending December 31, 2012.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2012 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2012.
4. Statutory Elections: Election of the Board of Directors.
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013070187/1023/18.

Britanny Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.404.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *27 juin 2013* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073916/534/15.

Kilux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 115.674.

Par jugement rendu en date du 17 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société anonyme KILUX SOPARFI S.A., établie et ayant son siège social à L-9227 DIEKIRCH, 52, Esplanade, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 115674.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, Avocat à la Cour, demeurant à L-9376 HOSCHEID, 10, Braaken.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Nathalie HENGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013052367/21.

(130063605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.634.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui est reconvoquée pour le lundi 24 juin 2013 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2012.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073203/14.

Intersaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.531.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2013 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013073921/534/15.

Milort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.452.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2013, Monsieur Geoffrey HUPKENS, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Hocine HAMOUCHE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Madame Nathalie LETT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Lors de cette même assemblée générale annuelle du 17 avril 2013, le mandat du Commissaire aux Comptes, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, venu à échéance, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une période de six ans. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 23.04.2013.

Pour: MILORT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013052141/25.

(130064080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

NBK Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 12.093.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *28 June 2013* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2012.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2013073924/534/16.

Heureko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.332.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le *18 juin 2013* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013070192/1023/16.

Namira Capital Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 163.476.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2013, LAC/2013/16987, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société dénommée "NAMIRA CAPITAL FUND", R.C.S. Luxembourg B 163.476, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, constitué suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, le 6 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2273 du 26 septembre 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 29 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 826 du 8 avril 2013.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052150/22.

(130063206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Codecis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 124.925.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2013 à 15:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 07 mai 2013 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013062076/696/15.

Suvian S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 8.515.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on 19 June 2013 at 5.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2012.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2013069526/534/15.

Pan Asset Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.891.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 avril 2013

1. La révocation du réviseur PMExpertise, avec son siège social au 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est acceptée avec effet immédiat.

2. Audit Conseil Services S.à.r.l., avec son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, est nommé réviseur avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2018.

Pour extrait conforme
Dominique FONTAINE

Référence de publication: 2013052180/14.

(130063708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Lankos Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 114.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052779/9.

(130064602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Cuzinco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.709.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETINGwhich is going to be held at the address of the registered office, on *19 June 2013* at 14.30 o'clock, with the following agenda:*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2012.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2013069534/534/16.

Financière du Stuff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.803.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIREqui se tiendra le *17 juin 2013* à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Notification du report de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069536/795/16.

Servais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

L'Assemblée générale ordinaire du 05 avril 2013 a décidé:

1. de nommer en qualité de nouvel administrateur, Mme Nathalie Duval, employée privée, L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé (adresse professionnelle), avec effet le 05 avril 2013 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

2. de nommer en qualité de nouvel administrateur délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature, Mme Sandra Pasti, employée privée, L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé (adresse professionnelle), avec effet le 05 avril 2013 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

3. de nommer HRT Révision S.A., pour la révision des comptes sociaux se clôturant au 31 décembre 2013. Le mandat du Réviseur d'entreprises agréée expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

L'adresse de Monsieur Ricardo Portabella, Président et administrateur délégué, administrateur de sociétés a été modifiée comme suit:

38 chemin du milieu CH-1245 Collonge Bellerive

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

SERVAIS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013052243/22.

(130063624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Toba Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.281.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 juin 2013* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013069540/795/15.

IV Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 71.816.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

der SICAV teilzunehmen, die am *28. Juni 2013* um 16.00 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Abschlussprüfers für den Zeitraum vom 1. Januar 2013 bis zum 15. Mai 2013.
2. Genehmigung der Konten für den Zeitraum vom 1. Januar 2013 bis zum 15. Mai 2013.
3. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Liquidators und des Abschlussprüfers.
4. Genehmigung der Liquidationskonten.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für den Zeitraum 1. Januar 2013 bis zum 15. Mai 2013.
6. Entlastung des Liquidators und Abschlussprüfers.
7. Schließung der Liquidationsprozedur.
8. Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und Schriftstücke der SICAV hinterlegt und für einen Zeitraum von 5 Jahren aufbewahrt werden.
9. Hinterlegung Caisse de Consignations.
10. Sonstiges.

Die Versammlung ist ordnungsgemäß beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Zur gültigen Abstimmung über die zu fassenden Beschlüsse bedarf es der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre. Die Aktionäre, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 28. Juni 2013 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Der Liquidator.

Référence de publication: 2013073922/2501/29.

ABF European Holdings & Co SNC, Société en nom collectif.

Capital social: GBP 42.190.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.924.

Les comptes annuels au 14 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052395/10.

(130064522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Paufelos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Weiswampach, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 157.224.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 25 mars 2013

L'Assemblée accepte la démission de la «Fiduciaire Générale de Marnach S.à.r.l.» (N° RCSL B97209) avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume de son poste de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

L'Assemblée nomme en remplacement Monsieur Pierre-Yves BOVY, né le 14 novembre 1961 à Liège (Belgique), demeurant à B-1150 Woluwe Saint-Pierre, 6 boîte 8, Drève des Shetlands, en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2015.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc LOGNARD, né le 28 avril 1967 à Liège (Belgique), demeurant à B-4052 Beaufays, 9, rue des Fougères, de son poste d'administrateur avec effet à ce jour.

L'Assemblée nomme en remplacement Madame Nadine BODSON-RENNONNET, née le 6 septembre 1945 à Stavelot (B), demeurant à B-4800 Verviers, Rue des faweux 4 en tant que nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013052172/20.

(130063600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Trius Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 176.699.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the tenth day of April.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031,

represented by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 10 April 2013 in St. Helier;

and

Trius S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey and in the process of registration with the Trade and Companies Registry of Luxembourg,

represented by Mrs Caroline Ronfort prenamed,

by virtue of a proxy given on 10 April 2013 in Luxembourg.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société en commandite par actions, which it wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Trius Holdings S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in Article 8.1 (the "Manager");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty one thousand Euro and one cent (EUR 31,000.01) divided into one (1) share with a par value of one cent euro (EUR 0.01) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by

the unlimited shareholder and three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a par value of one cent (€ 0.01) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares") held by the limited shareholders.

5.1.1 "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.1.4 "Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and " Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 Without prejudice to Articles 5.1.5 to 5.1.7, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law, provided that any transfer of the Unlimited Share must also comply with Article 7.2.

7.2 Any transfer of the Unlimited Share shall be subject to the passing of Shareholders' Resolutions:

7.2.1 approving the transfer; and

7.2.2 amending Article 8.1 to reflect the replacement as Manager of the transferor of the Unlimited Share by the transferee.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by Trius S.A.. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

8.3 The Manager may not be removed from office except for material breach of these Articles, gross negligence or willful misconduct, and subject to the passing by a Shareholders' Meeting of a resolution adopted at unanimity of the Shareholders in the Company.

8.4 If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.5 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a Shareholders' Meeting is held. Any administrator will convene a Shareholders' Meeting in accordance with the Articles within fifteen days of his appointment. An administrator will be liable only for the performance of his mandate.

9. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as shareholders in general meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Supervisory board.

12.1 The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, who need not to be Shareholders (the "Supervisory Board").

12.2 For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the 1915 Law.

12.3 The members of the Supervisory Board (each a "Supervisory Board Member") shall neither participate in nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

12.4 The members of the Supervisory Board shall not receive any compensation in connection with their membership of the Supervisory Board but shall be entitled to reimbursement of all expenses in connection with that membership.

12.5 The members of the Supervisory Board will be elected by Shareholders' Resolution for a period not exceeding six years. In case a member of the Supervisory Board is elected for an unspecified term, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election. The members of the Supervisory Board are eligible for re-election and they may be removed at any time, with or without cause, by a Shareholders' Resolution. They will remain in office until their successors have been appointed.

12.6 In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Manager shall forthwith convene a Shareholders' Meeting in order to fill these vacancies.

12.7 Meetings of the Supervisory Board ("Supervisory Board Meetings") may be convened by any Supervisory Board Member. The Supervisory Board shall appoint one of the Supervisory Board Members as Chairman.

12.8 Notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, fax or by email to all members at least five days in advance of the time set for such meeting, except in cases of emergency, in which event the nature of the emergency will be set out in the notice. The notice will set out the time and the place of the meeting and it will contain the agenda.

12.9 The Supervisory Board Members may validly debate and take decisions at a Supervisory Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Supervisory Board Members have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Supervisory Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.10 A Supervisory Board Member may appoint any other Supervisory Board Member (but not any other person) to act as his representative (a "Supervisory Board Member's Representative") at a Supervisory Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Supervisory Board Meeting. A Supervisory Board Member can act as representative for more than one other Supervisory Board Member at a Supervisory Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Supervisory Board Members are physically

present at a Supervisory Board Meeting held in person or participate in person in a Supervisory Board Meeting held under Article 12.11. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

12.11 The Supervisory Board can only validly debate and take decisions if at least half of the Supervisory Board Members are present or represented. Decisions of the Supervisory Board shall be adopted by a simple majority of the Supervisory Board Members present or represented.

12.12 A Supervisory Board Member or his Supervisory Board Member's Representative may validly participate in a Supervisory Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Supervisory Board Member. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Supervisory Board Members shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Supervisory Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Supervisory Board Members (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

12.13 A resolution in writing signed by all the Supervisory Board Members (or in relation to any Supervisory Board Member, his Supervisory Board Member's Representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a Supervisory Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Supervisory Board Members concerned.

12.14 The minutes of a Supervisory Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Supervisory Board Meeting may be certified by any Supervisory Board Member present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The shareholders' meeting (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager the Law. As envisaged by Article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-a-vis third parties or amending the Articles only with the prior agreement of the Manager (subject as provided in Article 8.4); measures requiring the prior agreement of the Manager will include:

(i) any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;

(ii) any decision of the Shareholders relating to the alteration of these Articles (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the authorised share capital);

(iii) any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;

(iv) any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;

(v) any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;

(vi) any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;

(vii) any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;

(viii) any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the General Partner;

(ix) any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the Manager as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5, 13.6 and 16, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in Article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the 15th of June at 11 a.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Manager and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Memorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Business year and Annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Managers.

14.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

15.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

17. Interpretation and Luxembourg Law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR
Trius S.A.	1 Unlimited Share	0.01
CVC European Equity V Limited.	3,100,000 Limited Shares	31,000
TOTAL	3,100,001	3,100,001

Trius S.A., prenamed declared to subscribe to one (1) Unlimited Share having a par value of one cent euro (EUR 0.01) and fully paid it by contribution in cash remaining exclusively attached to the Unlimited Share, so that the sum of one cent Euro (EUR 0.01) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

CVC European Equity V Limited., prenamed declared to subscribe to three million one hundred thousand (3,100,000) Limited Shares with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1.800.-.

Extraordinary shareholder's meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital, passed, through their proxyholder, the following resolutions:

1) The Company shall have its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

2) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a six (6) year duration and with immediate effect:

- Mr. Marc Strobel, private employee, born on 25 November 1966 in Nurnberg (Germany), having his professional address at WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse 24, D-60323 Frankfurt-am-Main, Germany;

- Mr. Stefan Moosmann private employee, born on 11 September 1981 in Villingen-Schwenningen (Germany), having his professional address at WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse 24, D-60323 Frankfurt-am-Main, Germany;

- Mr. Can Toygar private employee, born on 25 September 1982 in Mulheim an der Rhur (Germany), having his professional address at WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse 24, D-60323 Frankfurt-am-Main, Germany.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois d'avril.

Devant Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg.

ONT COMPARU

CVC European Equity V Limited, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Jersey, Iles Anglo-Normandes et inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'inscription 99031,

dûment représentée par Madame Caroline Ronfort, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à St.Helier, le 10 avril 2013;

et

Trius S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand duché du Luxembourg et en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Caroline Ronfort prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 avril 2013 à Luxembourg.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes requièrent le notaire d'acter l'acte de constitution d'une société en commandite par actions, qu'ils souhaitent constituer et les statuts qui auront la forme suivante:

1. Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Trius Holdings S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant Commandité tel que défini à l'Article 8.1 (le "Gérant Commandité");

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Commandité.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant considère comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Commandité considère comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Commandité considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros et un cent (EUR 31.000,01) représenté par une (1) action ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) détenue par l'actionnaire commandité ("Action de Commandité") et trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune détenue par l'actionnaire commanditaire (les "Actions de Commanditaire).

5.1.1 "Actions" signifie l'Action de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;

5.1.2 "Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et " Actionnaire" sera défini en accordance;

5.1.3 "Actionnaire Commandité" signifie le détenteur à un moment donné de l'Action de Commandité;

5.1.4 "Actionnaires Commanditaire" signifie les détenteurs à un moment donné des Actions de Commanditaire et "Actionnaire Commanditaire" sera défini en accordance;

5.2 Les Actions sont sous forme nominatives.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Gérant Commandité sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant Commandité sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.6 Sans préjudice des Articles 5.1.5 à 5.1.7, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément avec les conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire le capital social souscrit et/ou le Capital Autorisé sous réserve des dispositions sur le rachat d'actions propres dans la Loi de 1915.

5.8 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement payées, le paiement de ce qui est dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant Commandité sous réserve que ces Actions soient traitées de façon égale.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession d'actions.

7.1 Les Actions seront cessibles conformément à la Loi de 1915, sous réserve que toute cession de l'Action de Commandité doive aussi se faire en conformité avec l'Article 7.2.

7.2 Toute cession de l'Action de Commandité devra être soumise à la prise de Résolutions des Actionnaires:

7.2.1 Approuvant la cession; et

7.2.2 Modifiant l'Article 8.1 afin de refléter la modification du Gérant Commandité du cédant de l'Action de Commandité au cédé.

8. Le gérant commandite.

8.1 La Société sera administrée par Trius S.A. en sa capacité de seul Actionnaire Commandité (le "Gérant Commandité").

8.2 Le Gérant Commandité a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

8.3 Le Gérant Commandité ne peut être révoqué de ses fonctions excepté lors d'une violation substantielle de ces Statuts, faute grave ou dol, et à la condition de la prise d'une résolution lors d'une Assemblée des Actionnaires, adoptée à l'unanimité des Actionnaires de la Société.

8.4 Dans le cas où à la suite de la révocation du Gérant Commandité de ses fonctions, il n'y a pas d'autre Gérant Commandité, le Gérant Commandité doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant Commandité qui doit être un Actionnaire Commandité, par Résolution des Actionnaires tenue conformément à la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts. Le Gérant Commandité révoqué ne détiendra pas de droit de veto en sa capacité d'Actionnaire Commandité en relation avec sa révocation et/ou son remplacement. La révocation d'un Gérant Commandité ne dissoudra pas la Société.

8.5 Dans le cas de décès, incapacité légale ou incapacité d'agir par le Gérant Commandité, la Société ne sera pas dissoute et le Conseil de Surveillance pourra nommer un administrateur, qui sera ou non un Actionnaire, qui devra prendre des mesures urgentes et les mesures d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une Réunion des Actionnaires. Tout administrateur convoquera une Réunion des Actionnaires conformément aux Statuts dans les quinze jours suivant sa nomination. Un administrateur sera responsable uniquement pour l'exercice de son mandat.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

9.1 le Gérant Commandité, agissant par le biais de représentant légal ou représentants légaux;

9.2 toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux Articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gérance journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant Commandité à un ou plusieurs agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Gérant Commandité, à l'exception du premier Gérant Journalier ou des premiers Gérants Journaliers qui pourront être, mais sans obligation, nommés par Réunion des Actionnaires, ainsi que leurs pouvoirs, tâches et émoluments.

10.4 Le Gérant Commandité pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant Commandité à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'actionnaires dans des assemblées générales de la Société et seront responsables uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

12. Conseil de surveillance.

12.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires (le «Conseil de Surveillance»).

12.2 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi de 1915.

12.3 Les membres du Conseil de Surveillance (chacun un "Membre du Conseil de Surveillance") ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

12.4 Les membres du Conseil de Surveillance ne devront pas recevoir de compensation en relation avec leur appartenance au Conseil de Surveillance mais auront droit au remboursement de toutes les dépenses en relation avec cette appartenance.

12.5 Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par Résolution des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans. Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu pour un terme non déterminé, il est considéré comme étant élu pour une durée de six ans à partir du jour de son élection. Les membres du Conseil de Surveillance sont éligibles pour une réélection and ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une Résolution des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

12.6 Dans le cas où le nombre total de membres du Conseil de Surveillance tombe en dessous de trois, le Gérant Commandité devra immédiatement convoquer une Assemblée des Actionnaires afin de combler ces vacances.

12.7 Les réunions du Conseil de Surveillance (les "Réunions du Conseil de Surveillance") peuvent être convoquées par tout membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance devra nommer un des Membres du Conseil de Surveillance comme Président.

12.8 Les convocations aux réunions du Conseil de Surveillance seront données par lettre, fax ou par email à tous les membres au moins cinq jours avant la tenue de cette réunion, à l'exception des cas d'urgence, pour lesquels la nature de l'urgence sera détaillée dans la convocation. La convocation déterminera l'heure et l'endroit de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

12.9 Les Membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Membres du Conseil de Surveillance ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil de Surveillance en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.10 Un Membre du Conseil de Surveillance peut nommer un autre Membre du Conseil de Surveillance (mais pas une autre personne) pour le représenter (le "Représentant du Membre du Conseil de Surveillance") lors d'une Réunion du Conseil de Surveillance, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du Conseil de Surveillance. Un Membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs Membre du Conseil de Surveillance à un Conseil de Surveillance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Membres du Conseil de Surveillance soient présents physiquement à une Réunion du Conseil de Surveillance tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.11. Dans le cas d'égalité des votes, le Président aura un deuxième vote ou un casting vote.

12.11 Le Conseil de Surveillance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins la moitié des Membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Surveillance seront adoptées à une majorité simple des Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés.

12.12 Un Membre du Conseil de Surveillance ou le Représentant d'un Membre du Conseil de Surveillance peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil de Surveillance par voie d'utilisation d'équipements vidéo de communication ou moyen de télécommunication permettant l'identification de chaque Membre du Conseil de Surveillance participant. Ces moyens doivent avoir des traits techniques qui assurent une participation effective à la réunion permettant toutes les personnes prenant part à la réunion d'entendre les autres personnes de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à cette réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Membre du Conseil

de Surveillance seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil de Surveillance, peu importe que moins que le nombre de Membres du Conseil de Surveillance (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette façon est considérée comme étant tenue au Siège Social.

12.13 Une résolution écrite, signée par tous les Membres du Conseil de Surveillance (ou en relation avec tout Membre du Conseil de Surveillance, son Représentant) est valide et porte effet comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Membres du Conseil de Surveillance concernés.

12.14 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance de Surveillance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Membre du Conseil de Surveillance présent à la Réunion.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'assemblée des actionnaires (l'"Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant Commandité par la Loi. Tel que prévu par l'Article 111 de la Loi de 1915, l'Assemblée des Actionnaires devra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts uniquement avec l'accord préalable du Gérant Commandité (tel que prévu à l'Article 8.4); les mesures qui requièrent l'accord préalable du Gérant Commandité incluront:

(i) Toute décision des Actionnaires concernant la liquidation, la dissolution, la mise en faillite, moratorium, gérance contrôlée, dissolution dans le cas de la perte de la moitié ou les trois quarts du capital social, la faillite ou toute procédure similaire, ou toute procédure ayant des effets comparables selon toute loi applicable;

(ii) Toute décision des Actionnaires relative à la modification de ces Statuts (y compris toute décision afin d'étendre ou modifier l'autorisation relative au capital autorisé);

(iii) Toute décision des Actionnaires relative au changement de nature des activités de la Société;

(iv) Toute décision des Actionnaires relative au changement de nationalité de la Société;

(v) Toute décision des Actionnaires relative à la fusion, la consolidation ou transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou autre transfert de tout ou substantiellement tout les actifs de la Société;

(vi) Toute décision des Actionnaires relative à la déclaration ou à la distribution de tout dividende ou autre paiement provenant des profits distribuables de la Société;

(vii) Toute décision des Actionnaires relative à la nomination et révocation de tout membre du Conseil de Surveillance;

(viii) Toute décision des Actionnaires relative à l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas sous une forme acceptée par l'Actionnaire Commandité;

(ix) Toute autre décision des Actionnaires qui aurait un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui aurait des conséquences néfastes sur les droits du Gérant tel que prévu dans ces Statuts ou sur l'existence de la Société.

13.2 Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire:

13.2.1 Il exercera les pouvoirs qui sont donnés à l'Assemblée des Actionnaires;

13.2.2 Ses décisions seront prises par résolution écrite et seront enregistrées dans un registre de résolutions tenu au Siège Social.

13.3 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.5, 13.6 et 16, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6

13.6.1 Une Assemblée extraordinaire des Actionnaires convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première des conditions de l'Article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats des assemblées précédentes. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.6.3 Lors des deux assemblées, les résolutions afin d'être adoptées, seront prises par les deux tiers des votes. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

13.7 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux formalités de

convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

13.9 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent utiliser uniquement les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'Actionnaire de voter en faveur, contre ou s'abstient de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne montrent ni un vote pour ni un vote contre une résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société prendra en compte uniquement les formulaires de vote reçus [trois (3)] jours avant la tenue de l'Assemblée des Actionnaires pour laquelle ils réfèrent et qui sont en accord avec les formalités décrites dans la convocation.

13.10 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créent une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

13.11 Le Gérant Commandité aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le 15 juin à 11h00, dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Gérant Commandité et les Commissaires aux Comptes peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

13.14 Les convocations pour chaque Assemblée des Actionnaires devront contenir l'ordre du jour et prendront la forme d'annonces publiées deux fois, avec un intervalle minimum de huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et un journal Luxembourgeois. Les convocations par courrier devront être envoyées huit jours avant la tenue de l'Assemblée des Actionnaires, mais aucune preuve ne devra être apportée que cette formalité a bien été remplie. Lorsque toutes les Actions sont sous forme nominative, les convocations peuvent être envoyées seulement par courrier recommandé.

13.15 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires.

Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

14. Exercice social et Comptes annuels.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14.2 Chaque année lors de la fin de l'année fiscale, les comptes annuels (compte de pertes et profits) sont établis par le Gérant Commandité.

14.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société.

15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Associés déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts, le Gérant Commandité pourra verser des dividendes intérimaires aux Actionnaires au pro rata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

17.1 2.2 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

Un genre devra inclure chaque genre;

(a) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(b) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(c) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Provisions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit aux actions comme suit:

	Nombres d'actions	Montant souscrit en Euros
Trius S.A.	1 action de commandité	0,01
CVC European Equity V Limited.	<u>3.100.000 actions de commanditaire</u>	<u>31.000</u>
TOTAL	3.100.001	3.100,001

Trius S.A susmentionnée, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et entièrement libérée par un apport en numéraire, restant exclusivement attaché à l'Action de Commandité, de sorte que la somme de d'un centime d'euro (EUR 0,01) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

CVC European Equity V Limited, susmentionnée, déclare souscrire à trois millions cent mille (3.100.000) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.800.-.

Assemblée générale extraordinaire.

Immédiatement suivant la constitution de la Société, les Actionnaires ci-dessus représentant l'intégralité du capital social, ont pris, par le biais de leur représentant, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat d'une durée de six (6) ans et avec effet immédiat:

- Monsieur Marc Strobel, employé privé, né le 25 novembre 1966 à Nurnberg (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse 24, D-60323 Frankfurt-am-Main, Allemagne;

- Monsieur Stefan Moosmann, employé privé, né le 11 septembre 1981 à Villingen-Schwenningen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse 24, D-60323 Frankfurt-am-Main, Allemagne;

- Monsieur Can Toygar, employé privé, né le 25 septembre 1982 à Mulheim an der Rhur (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse 24, D-60323 Frankfurt-am-Main, Allemagne;

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 avril 2013. Relation: RED/2013/586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013051648/765.

(130062604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Titan Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.188.638,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.477.

In the year two thousand and thirteen, on the 30th day of the month of May.

Before Maître Carlo Goedert, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

by virtue of a proxy dated 29 May 2013 (to remain attached to the present deed), Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in the Grand-Duchy of Luxembourg, on behalf of TeamSystem Holding S.p.A., a società per azioni organised under the laws of Italy, having its registered office at Milan (Italy), via Vittor Pisani n. 20, registered with the Companies Register (Registro delle Imprese) of Milan under number 08231300966, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Titan Luxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B154477, incorporated as a société à responsabilité limitée by deed of Maître Edouard Delosch, then notary residing in Rambrouch on 23rd July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1906 of 15th September 2010 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, then notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 14th December 2011, published in the Mémorial C, number 540, of 1 March 2012.

The appearing person declared and requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the three million one hundred and eighty-eight thousand six hundred and thirty-eight (3,188,638) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Transfer of the registered office, the principal establishment and centre of main interests of the Company from Luxembourg to Italy (the "Transfer") and the consequential change of nationality of the Company, the Transfer and the change of nationality of the Company becoming effective (i) on the date which is 10 June 2013, provided that the registration of the Company with the Companies Register (Registro delle Imprese) in Milan, Italy (the "Registration"), has occurred on or before 10 June 2013, or (ii) on the date of the Registration, if the Registration occurs after 10 June 2013 (the "Effective Date"), and acknowledgement that as a consequence thereof, the Company shall from the Effective Date become a company governed by and subject to the laws of Italy without the legal existence or personality of the Company being in any manner affected;

2. Upon the Effective Date, transformation of the Company into an Italian joint stock company (Società per Azioni) under Italian law and adoption of new by-laws of the Company in compliance with Italian law in the form attached to the proxy, with change of the corporate name to TeamSystem Holding 2 S.p.A.;

3. Acknowledgment and acceptance of the resignation of the current managers of the Company as of the Effective Date and discharge for the performance of their duties until the Effective Date;

4. Upon the Effective Date, appointment of a Board of Directors (Consiglio di Amministrazione) in compliance with Italian law, appointment of a chairman of the Board of Directors, approval of the remuneration of the members of the Board of Directors and of the chairman;

5. Upon the Effective Date, appointment also for the purposes of the audit of the Company's financial statements (revisione legale dei conti) of a Board of Statutory Auditors (Collegio Sindacale) and approval of the remuneration of the members of the Board of Statutory Auditors;

6. Instruction to any member of the board of the Company in office at the relevant time and to (i) any of Mrs Nadia Dziwinski, Mr François Champon, Mr Vincenzo Ferrari, born in Pavia (Italy), on 25 February 1959, domiciled in Milan (Italy), via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code n. FRRVCN59B25G388Y, Me Gian Maria Esposito, born in Naples (Italy), on 16 May 1980, domiciled in Milan (Italy), via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code n. SPSGMR80E16F839Q, Me Nicolò Harris, born in Milan (Italy), on 10 June 1977, domiciled in Milan (Italy), via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code n. HRRNCL77H10F205H, Me Gaetano Carrello, born in Treviglio (Italy), on 16 November 1971, domiciled in Milan (Italy),

via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code n. CRRGTN71S16L400A, and Me Cataldo Giuseppe Piccarreta, born in Bari (Italy), on 19 March 1974, domiciled in Milan (Italy), via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code n. PCCCLD74C19A662P (each an "Attorney"), each of them acting individually, with full power of substitution, to take the appropriate steps, accomplish all necessary formalities and sign any documents required by the Italian authorities to implement the Transfer and to have the Company registered with the Companies Register (Registro delle Imprese) in Milan, Italy and instruction to any Attorney, each of them acting individually, with full power of substitution, to take all actions and do such things as are necessary for the resolutions to be adopted on the above agenda items to be implemented (including, where appropriate, amendments that could be made to the by-laws of the Company), and to execute any such document (including any notarial deeds) required under the above resolutions and in particular to render the Transfer effective and enforceable towards third parties including to have the registration with the Companies Register (Registro delle Imprese) in Milan, Italy and the occurrence of the Effective Date duly acknowledged in front of a public notary of his choice in Luxembourg, if required.

7. Miscellaneous.

III. The contemplated Transfer without a prior liquidation may be validly passed under the laws of this country provided the migration is accepted by the law of the country of destination. According to advice obtained from Italian lawyers, Italian law does accept such a migration.

Thereafter the following decisions were taken:

First resolution

It was decided to transfer the registered office, the principal establishment and centre of main interests of the Company from 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to Italy, Milan, 20124, via Vittor Pisani 20 (the "Transfer") and as a consequence to change the nationality of the Company, the Transfer and the change of nationality of the Company becoming effective on the Effective Date.

It was acknowledged that as a consequence of the Transfer, the Company shall, as from the Effective Date become a company governed by and subject to the laws of Italy without the legal existence or personality of the Company being in any manner affected. As a result, among other things, the current accounting year of the Company started on 1st January 2013 shall regularly terminate on 31st December 2013.

The transfer of registered office of the Company to Italy will not result in either fiscally, or legally, the formation of a new company and this resolution is taken in compliance with Directive of the CEE Council of 17 July 1969 no. 335, and the provisions of Articles 4 and 50 of the Italian Decreto del Presidente della Repubblica of 26 April 1986, number 131, as amended from time to time.

The undersigned notary declares having no knowledge at all of Italian law and does not assume any liability or responsibility whatsoever concerning the legal or practical feasibility of the present operation, or its effects under Italian law.

Second resolution

It was decided that upon the Effective Date, the Company shall transform into an Italian joint stock company (Società per Azioni) under Italian law and change its corporate name to TeamSystem Holding 2 S.p.A. and be governed by the following by-laws compliant with Italian law (the Italian version of the by-laws to be followed by a French translation thereof) (it being understood that the formalities provided by the Italian law in order to adopt these new by-laws in compliance with Italian law shall be accomplished):

STATUTO

Denominazione, Sede, Domicilii, Oggetto e durata

Art. 1. Denominazione. La società è denominata:

"TeamSystem Holding 2 S.p.A."

Art. 2. Sede. La società ha sede nel Comune di Milano.

La società, con le modalità e forme volta a volta richieste, può istituire, sopprimere, variare sedi secondarie, filiali, succursali, rappresentanze, agenzie ed uffici di rappresentanza unità locali in genere anche all'estero.

Art. 3. Domicilio. Il domicilio dei soci, il numero di telefax, l'indirizzo di posta elettronica od altri recapiti e riferimenti ai quali sono validamente effettuati comunicazioni o avvisi previsti dal presente statuto o comunque effettuati dalla società, sono quelli che risultano dal libro soci e che siano comunque stati a tal fine comunicati dagli interessati.

Art. 4. Oggetto. La società ha per oggetto la compravendita, sottoscrizione, assunzione, dismissione, vendita e il trasferimento, in qualsiasi forma e modo, nonché la gestione, di partecipazioni in altre società ed enti, sia in Italia che all'estero. E' esclusa dall'oggetto sociale ogni attività riservata ai sensi di legge.

La società può inoltre compiere tutte le operazioni commerciali, mobiliari, immobiliari e finanziarie necessarie o utili al raggiungimento dell'oggetto sociale (compresa la prestazione di fidejussioni, avalli e altre garanzie, anche a favore di terzi, nell'interesse delle società controllate e partecipate), con esclusione delle attività nei confronti del pubblico indicate nell'articolo 106 del Decreto Legislativo 1.9.1993, n. 385 (T.U. delle leggi in materia bancaria e creditizia) e, comunque,

di tutte le attività riservate previste dal Decreto Legislativo 24.2.1998, n. 58 (T.U. delle disposizioni in materia di intermediazione finanziaria).

Art. 5. Durata. La durata della società è stabilita al 31 dicembre 2050.

CapitalE - Azioni

Art. 6. Capitale. Il capitale sociale è di euro 3.188.638,00 (tremilioni centottantottomila seicentotrentotto/00), diviso in numero 3.188.638 (tremilioni centottantottomila seicentotrentotto) azioni ordinarie del valore nominale di euro 1 (uno) ciascuna.

Le azioni sono rappresentate da titoli o certificati azionari nominativi che, ove consentito, possono essere convertiti - a richiesta e spese del socio - in titoli al portatore.

Ove stabilito da norme inderogabili, la società può adottare le diverse tecniche di rappresentazione, legittimazione e circolazione previste dalla normativa pro tempore vigente.

Il capitale può essere aumentato anche con conferimenti diversi dal denaro nei limiti consentiti dalla legge.

Art. 7. Trasferimento delle azioni. Le azioni sono liberamente trasferibili

Art. 8. Recesso. I soci hanno diritto di recesso nei casi in cui il diritto è inderogabilmente previsto dalla legge. Il recesso non spetta per le delibere riguardanti:

- a) la proroga del termine;
- b) l'introduzione, la modifica o la rimozione di vincoli alla circolazione delle azioni.

Assemblea

Art. 9. Convocazione dell'Assemblea. L'Assemblea è convocata dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o da singoli membri del Consiglio di Amministrazione; comunque almeno una volta all'anno, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale oppure entro centoottanta giorni qualora ricorrano le condizioni previste dall'art. 2364, secondo comma, del codice civile.

L'Assemblea è convocata mediante avviso contenente l'indicazione del giorno, dell'ora, del luogo dell'adunanza, delle materie da trattare e della data di seconda convocazione. L'avviso di convocazione viene pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale almeno quindici giorni prima di quello fissato per la riunione ovvero comunicato, sempre che la Società non faccia ricorso al capitale di rischio, alternativamente o promiscuamente, con lettera raccomandata con avviso di ricevimento, anticipato via fax, o per posta elettronica o con altri mezzi che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento agli indirizzi, recapiti e riferimenti di cui all'art. 3, da inviarsi almeno otto giorni prima di quello fissato per l'Assemblea.

L'Assemblea può essere convocata anche in luogo diverso dalla sede sociale, purché in un paese dell'Unione Europea o in Svizzera o negli Stati Uniti d'America.

Sono tuttavia valide le assemblee, anche non convocate come sopra, se in esse sia rappresentato l'intero capitale sociale e partecipi la maggioranza dei componenti dell'organo amministrativo e del Collegio sindacale. In tale ipotesi ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione e alla votazione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

Nell'ipotesi di cui al comma precedente, deve essere data tempestiva comunicazione delle delibere assunte agli amministratori e sindaci non presenti.

Art. 10. Riunione per videoconferenza o teleconferenza. La partecipazione all'Assemblea può avvenire a mezzo di collegamento audio-televisivo a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci. In particolare, sarà necessario che:

(i) sia consentito al Presidente dell'Assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

(ii) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

(iii) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.

Verificandosi tali presupposti l'Assemblea si riterrà svolta nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il soggetto verbalizzante.

Art. 11. Costituzione dell'Assemblea e validità delle deliberazioni . L'Assemblea ordinaria è regolarmente costituita in prima convocazione con l'intervento di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale con diritto di voto nell'Assemblea medesima e delibera a maggioranza assoluta degli intervenuti, ivi compresi gli astenuti.

L'Assemblea straordinaria in prima convocazione delibera col voto favorevole di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale sociale.

In seconda convocazione, l'Assemblea ordinaria si costituisce qualunque sia la parte di capitale rappresentata dai soci e delibera a maggioranza assoluta degli intervenuti, ivi compresi gli astenuti. L'Assemblea straordinaria è regolarmente

costituita con la partecipazione di oltre un terzo del capitale sociale e delibera con il voto favorevole di almeno i due terzi del capitale rappresentato in Assemblea.

Sono salvi ulteriori maggiori quorum previsti dalla legge, tra cui quello dei due terzi del capitale per l'introduzione e la soppressione di clausole compromissorie, fermo comunque in tal caso il diritto di recesso dei soci assenti o dissenzienti.

Art. 12. Diritto di intervento. Hanno diritto di partecipare e di votare in Assemblea i soci che siano a ciò legittimati. Non è richiesto il preventivo deposito delle azioni.

Art. 13. Rappresentanza nell'Assemblea. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'Assemblea può farsi rappresentare nelle forme e limiti di legge. In ogni caso la rappresentanza non può essere conferita ai membri dell'organo amministrativo o di controllo od a dipendenti della società e di sue controllate né a queste ultime.

Art. 14. Presidenza dell'Assemblea. Verbalizzazione. L'Assemblea è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione e, in caso di assenza o impedimento, da chi ne fa le veci; in loro assenza, da altra persona designata dall'Assemblea stessa.

Il Presidente dell'Assemblea, anche a mezzo di appositi incaricati, verifica la regolarità della costituzione dell'Assemblea, accerta l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regola lo svolgimento dei lavori, stabilendo modalità di discussione e di votazione (non a schede segrete) ed accerta i risultati delle votazioni.

Il Presidente è assistito da un segretario, anche non socio, nominato dall'Assemblea. Nei casi di legge, o quando l'Assemblea lo ritenga opportuno, le funzioni di segretario sono esercitate da un notaio.

Il verbale delle deliberazioni dell'Assemblea è disciplinato dalla legge.

Amministrazione

Art. 15. Consiglio di Amministrazione. La società è amministrata da un Consiglio di Amministrazione, composto da un numero minimo di tre membri ad un numero massimo di quindici membri, secondo la determinazione dell'Assemblea.

Gli amministratori possono essere anche non soci, rimangono in carica, secondo le determinazioni dell'Assemblea, per un massimo di tre esercizi e scadono alla data dell'Assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica. Essi sono rieleggibili.

Ove il numero degli amministratori sia stato determinato in misura inferiore al massimo statutario, l'Assemblea ordinaria, durante il periodo di permanenza in carica del Consiglio, potrà aumentare tale numero nei limiti, appunto, del massimo statutario. I nuovi amministratori così nominati scadranno insieme con quelli in carica all'atto della loro nomina.

In caso di cessazione di uno o più amministratori si provvede ai sensi di legge. L'Assemblea ordinaria può tuttavia deliberare di ridurre nei limiti di statuto il numero dei componenti il Consiglio a quello degli amministratori in carica per il periodo residuo.

Art. 16. Poteri. Il Consiglio di Amministrazione è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società, ed ha la facoltà di compiere tutti gli atti, anche di disposizione, che ritenga opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, ad eccezione soltanto di quanto per legge sia espressamente riservato all'Assemblea.

Fermo quanto disposto dagli artt. 2420 ter e 2443 c.c., sono di competenza del Consiglio di Amministrazione le deliberazioni, da assumere comunque nel rispetto dell'art. 2436 c.c., relative a:

- fusione nei casi previsti dagli artt. 2505 e 2505 bis c.c., anche quali richiamati, per la scissione, dall'art. 2506 ter c.c.;
- istituzione o soppressione di sedi secondarie;
- trasferimento della sede sociale nel territorio nazionale;
- indicazione di quali amministratori hanno la rappresentanza legale;
- riduzione del capitale a seguito di recesso;
- adeguamento dello statuto a disposizioni normative.

Art. 17. Presidente e organi delegati. Il Consiglio di Amministrazione elegge tra i suoi membri il Presidente, se questo non è già stato eletto dall'Assemblea. Può nominare uno o più Vice Presidenti, che sostituiscano il Presidente in caso di assenza o impedimento e può delegare, nei limiti di legge, proprie attribuzioni ad uno o più dei suoi componenti determinandone i poteri, nonché - anche di volta in volta - affidare speciali incarichi a singoli consiglieri e nominare il segretario del Consiglio, scelto anche al di fuori dei suoi componenti.

Può nominare un Comitato Esecutivo, fissandone, nei limiti di legge, i relativi poteri, i compiti, il numero dei componenti e le norme di funzionamento.

Il Consiglio di Amministrazione può nominare, con facoltà di delega ai sensi dei commi che precedono, direttori generali e procuratori ad negozia o per categorie di atti determinandone i poteri.

Gli organi delegati riferiscono al Consiglio di Amministrazione e al Collegio sindacale, almeno ogni sei mesi, sul generale andamento della gestione e sulla sua prevedibile evoluzione nonché sulle operazioni di maggior rilievo, per le loro dimensioni e caratteristiche, effettuate dalla società e dalle sue controllate.

Art. 18. Convocazione e riunioni. Il Consiglio si riunisce, nella sede sociale o altrove, ogni volta che il Presidente o chi ne fa le veci, lo ritenga opportuno oppure ne facciano motivata richiesta scritta almeno due consiglieri o il Collegio sindacale.

La convocazione viene effettuata dal Presidente o da chi ne fa le veci, mediante comunicazione scritta contenente l'ordine del giorno da inviare, anche via telex, fax, telegramma o posta elettronica, almeno tre giorni prima della riunione, o in caso di urgenza, almeno un giorno prima, al domicilio di ciascun consigliere e al domicilio di ciascuno dei sindaci.

La riunione del Consiglio è presieduta dal Presidente o da chi ne fa le veci o in caso di loro assenza o impedimento dalla persona designata dal Consiglio stesso.

La riunione è validamente costituita purchè sia presente almeno la maggioranza assoluta dei consiglieri in carica.

Il Consiglio può riunirsi per tele/videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati. L'adunanza si considera tenuta nel luogo in cui si trovano il Presidente e il Segretario.

Le deliberazioni sono prese con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei consiglieri presenti.

In caso di parità di voti è decisivo il voto di chi presiede.

Il verbale delle deliberazioni del Consiglio è disciplinato dalla legge.

Il Consiglio di Amministrazione è validamente costituito qualora, anche in assenza di convocazione nella forma e nei modi sopra previsti, siano presenti tutti i consiglieri in carica e tutti i membri del Collegio sindacale ovvero siano presenti la maggioranza sia degli amministratori sia dei sindaci in carica e gli assenti siano stati preventivamente informati della riunione e non si siano opposti alla trattazione degli argomenti.

Art. 19. Rappresentanza sociale. La rappresentanza della società di fronte ai terzi e in giudizio spetta all'amministratore unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione e a chi ne fa le veci nonché, ove nominati, ai consiglieri muniti di delega dal Consiglio, con facoltà degli stessi di rilasciare mandati a procuratori ed avvocati.

I componenti del Consiglio di Amministrazione, anche se non in possesso di delega permanente hanno la firma sociale e rappresentano la Società di fronte ai terzi per l'esecuzione delle delibere assunte dal Consiglio di Amministrazione di cui siano specificatamente incaricati.

Salvo diversa disposizione consigliare la rappresentanza legale spetta ai soggetti di cui ai precedenti commi in via disgiunta l'uno dall'altro.

Art. 20. Compenso. Agli amministratori, oltre al rimborso delle spese per ragioni d'ufficio, l'Assemblea può attribuire un compenso, anche sotto forma di partecipazione agli utili o di attribuzione del diritto di sottoscrivere a prezzo predefinito azioni di futura emissione.

L'Assemblea può determinare un compenso complessivo per tutti gli amministratori compresi quelli investiti di particolari cariche in conformità dello statuto. In difetto per questi ultimi provvede il Consiglio di Amministrazione sentito il parere del Collegio sindacale.

Art. 21. Amministratore Unico. L'Assemblea può nominare, in luogo di un Consiglio di Amministrazione, un Amministratore Unico al quale spettano tutti i poteri previsti dal presente statuto e dalla legge per il Consiglio ed il suo Presidente.

Collegio sindacale e Revisione legale dei conti

Art. 22. Collegio sindacale. Il Collegio sindacale è composto di tre membri effettivi e due supplenti nominati dall'Assemblea che designa altresì il Presidente.

I requisiti, le funzioni, le responsabilità e la retribuzione del Collegio sindacale sono regolati dalla legge.

Le riunioni del Collegio sindacale possono svolgersi per tele/videoconferenza nel rispetto dei principi di cui all'art. 18.

Art. 23. Revisione legale dei conti. La revisione legale dei conti è esercitata dal Collegio sindacale ovvero, quando prescritto in via inderogabile dalla legge o deciso con delibera della Assemblea ordinaria e comunque secondo la normativa anche regolamentare pro tempore vigente, da un revisore o da una società di revisione legale iscritti nell'apposito registro.

I requisiti, le funzioni, il conferimento, la revoca e la cessazione dell'incarico, la responsabilità e le attività del revisore contabile o della società di revisione sono regolati dalla legge.

Esercizio sociale - Utili

Art. 24. Esercizio sociale. L'esercizio sociale si chiude il 31 dicembre di ogni anno.

Art. 25. Distribuzione degli utili. Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione azionaria da ciascuno posseduta, salvo che l'Assemblea non deliberi una differente destinazione e salvi i diritti di eventuali particolari categorie di azioni o di eventuali strumenti finanziari.

Art. 26. Acconti sui dividendi. Il Consiglio di Amministrazione, ove ne ricorrano i presupposti di legge, ha la facoltà di deliberare la distribuzione di acconti sui dividendi nei limiti e con le forme previste dalla vigente disciplina.

Scioglimento e Liquidazione

Art. 27. Scioglimento e liquidazione Lo scioglimento e la liquidazione sono regolati dalla legge.

Disposizioni Finali

Art. 28. Rinvio alle norme di legge. Per quanto non espressamente contemplato nello statuto sono richiamate le norme di legge.

For the sake of clarity, upon the occurrence of the Effective Date, the Italian version of the by-laws will be deemed, for all legal purposes, to constitute the original by-laws.

Third resolution

It was decided to acknowledge and accept the resignation of the current managers of the Company as of the Effective Date and to grant discharge to the managers for the performance of their duties until the Effective Date.

Fourth resolution

It was decided to appoint, in compliance with Italian law and upon the Effective Date, a Board of Directors (Consiglio di Amministrazione) composed of 5 members, having the powers entrusted to them pursuant to the new by-laws, for a period of three (3) financial years (thus to expire on the date on which the general meeting is convened to approve the 2015 financial statements).

It was decided to appoint the following members to the Board of Directors such appointments to be effective on the Effective Date:

- 1) Alexander Leslie John King, British citizen, born in Sutton Coldfield (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland), on 8 January 1975, residing in GB, London, SW19 7RQ, 29 Belvedere Grove;
- 2) Federico Leproux, Italian citizen, born in Rome (Italy), on 28 March 1971, domiciled in Italy, Milan, via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code: LPRFRC71C28H501C;
- 3) Vincenzo Ferrari, Italian citizen, born in Pavia (Italy), on 25 February 1959, domiciled in Italy, Milan, via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code n. FRRVCN59B25G388Y;
- 4) Luca Bassi, Italian citizen, born in Busto Arsizio (VA), on 16 June 1970, domiciled in Italy, Milan, via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code n. BSSLCU70H16B300V; and
- 5) Kai Romberg, German citizen, born in Stuttgart (Germany), on 5 May 1977, domiciled in Italy, Milan, via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code n. RMB KAI 77E05Z112M.

It was decided to appoint Alexander Leslie John King as chairman of the Board of Directors, such appointment to be effective on the Effective Date.

It was decided that the annual compensation of the members of the Board of Directors will be determined with resolution of the shareholders' meeting of the Company to be held after the Effective Date.

Fifth resolution

It was decided to appoint, in compliance with Italian law and upon the Effective Date, a Board of Statutory Auditors (Collegio Sindacale) for a period of three (3) fiscal years (thus to expire on the date on which the general meeting is convened to approve the 2015 financial statements) composed of the following members:

- 1) Claudio Sanchioni, born in San Costanzo (Italy), on September 9th, 1958, domiciled in Italy, Pesaro, viale F. Cavallotti No 18, Italian fiscal code: SNCCLD58P09H809B, Chairman of the Collegio Sindacale;
- 2) Fabio Landuzzi, born in Bologna (Italy), on September 28th, 1970, domiciled in Italy, Bologna, via Montello No 18, Italian fiscal code: LNDFBA70P28A944A, effective member;
- 3) Daniela Marchionni, born in Pesaro (Italy), on November 9th, 1973, domiciled in Italy, Pesaro, viale F.lli Rosselli No 46 Italian fiscal code: MRCDNL73S49G479S, effective member;
- 4) Cristina Amadori, born in Pesaro (Italy), on March 23rd, 1967, domiciled in Italy, Pesaro, viale F.lli Rosselli No 46 Italian fiscal code: MDRCST67C63G479P, alternate member;
- 5) Ivano Antonioli, born in Pesaro (Italy), on October 21st, 1968, domiciled in Italy, Pesaro, viale F.lli Rosselli No 46, Italian fiscal code: NTN VNI 68R21 G479C, alternate member.

The Board of Statutory Auditors will carry out, in compliance with the Italian law decree n. 39/2010 and upon the Effective Date, the audit of the Company's financial statements in accordance with the applicable provisions of Italian law.

It was decided that, upon the Effective Date, each effective member of the Board of Statutory Auditors (including the Chairman) shall be granted an annual compensation equal to the minimum amount provided by the relevant applicable professional rates.

Sixth resolution

It was decided to instruct (i) any member of the board of the Company in office at the relevant time and (i) to any of Mrs Nadia Dziwinski, Mr François Champon, Me Vincenzo Ferrari, born in Pavia (Italy), on 25 February 1959, domiciled

in Milan (Italy), via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code n. FRRVCN59B25G388Y, Me Gian Maria Esposito, born in Naples (Italy), on 16 May 1980, domiciled in Milan (Italy), via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code n. SPSGMR80E16F839Q, Me Nicolò Harris, born in Milan (Italy), on 10 June 1977, domiciled in Milan (Italy), via Vittor Pisani n. 20, Italian fiscal code n. HRRNCL77H10F205H, Me Gaetano Carrello, born in Treviglio (Italy), on 16 November 1971, domiciled in Milan (Italy), via Vittor Pisani n. 20, fiscal code n. Italian CRRGTN71S16L400A, and Me Cataldo Giuseppe Piccarreta, born in Bari (Italy), on 19 March 1974, domiciled in Milan (Italy), via Vittor Pisani n. 20, fiscal code n. Italian PCCCLD74C19A662P (each an "Attorney"), each of them acting individually, with full power of substitution, to take the appropriate steps, accomplish all necessary formalities and sign any documents required by the Italian authorities to implement the Transfer and to have the Company registered with the Companies Register (Registro delle Imprese) in Milan, Italy and to instruct any Attorney, each of them acting individually, with full power of substitution, to take all actions and do such things as are necessary in order for the above resolutions to be implemented (including, where appropriate, amendments that could be made to the by-laws of the Company), and to execute any such document (including any notarial deeds) required under the above resolutions and in particular to render the Transfer effective and enforceable towards third parties including to have the registration with the Companies Register ("Registro delle Imprese") in Milan, Italy and the occurrence of the Effective Date duly acknowledged in front of a public notary of his choice in Luxembourg, if applicable.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind which will have to be borne by the Company are estimated at approximately four thousand Euro (4,000 €).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English except for part of the second resolution, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Carlo Goedert, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu,

en vertu d'une procuration datée du 29 mai 2013 (laquelle restera annexée au présent acte), Me Julien De Mayer, maître en droit, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, pour le compte de TeamSystem Holding S.p.A., une société per azioni constituée en vertu du droit italien, ayant son siège social au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registro delle Imprese) de Milan sous le numéro 08231300966, étant le seul associé Associé Unique») de Titan Luxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154477, constituée le 23 juillet 2010 en tant que société à responsabilité limitée suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1906 du 15 septembre 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 14 décembre 2011 suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 540 du 1^{er} mars 2012.

La personne comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des trois millions cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-huit (3.188.638) parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et du centre des intérêts principaux de la Société du Luxembourg en Italie (le «Transfert») et changement en conséquence de la nationalité de la Société, le Transfert et le changement de nationalité de la Société entrant en vigueur (i) le 10 juin 2013, à condition que l'immatriculation de la Société auprès du Registre des Sociétés (Registro delle Imprese) à Milan, Italie (Immatriculation»), ait été réalisée avant ou le 10 juin 2013, ou (ii) le jour de l'Immatriculation, si l'Immatriculation a lieu après le 10 juin 2013 (la «Date d'Entrée en Vigueur»), et reconnaissance qu'en raison du Transfert, la Société deviendra à compter de la Date d'Entrée en Vigueur une société régie par le droit italien et soumise à celui-ci, sans que l'existence ou la personnalité juridique de la Société ne soit affectée de quelque manière que ce soit;

2. À la Date d'Entrée en Vigueur, transformation de la Société en une société par actions (Società per Azioni) de droit italien et adoption de nouveaux statuts de la Société conformément au droit italien sous la forme annexée à la procuration, et changement de la dénomination sociale en TeamSystem Holding 2 S.p.A.;

3. Reconnaissance et acceptation de la démission des gérants actuels de la Société à la Date d'Entrée en Vigueur et décharge pour l'exécution de leurs obligations jusqu'à la Date d'Entrée en Vigueur;

4. À la Date d'Entrée en Vigueur, nomination d'un Conseil d'Administration (Consiglio di Amministrazione) conformément au droit italien, nomination d'un président du Conseil d'Administration, approbation de la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du président;

5. À la Date d'Entrée en Vigueur, nomination d'un Collège des Commissaires aux Comptes (Collegio Sindacale) également aux fins de la révision des comptes de la Société (revisione legale dei conti) et approbation de la rémunération des membres du Collège des Commissaires aux Comptes;

6. Instruction aux membres du conseil de la Société en fonction au moment en question et à (i) chacun de Mme Nadia Dziwinski, M. François Champon, Mr Vincenzo Ferrari, né à Pavia (Italie), le 25 février 1959, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien FRRVCN59B25G388Y, Me Gian Maria Esposito, né à Naples (Italie), le 16 mai 1980, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien SPSGMR80E16F839Q, Me Nicolò Harris, né à Milan (Italie), le 10 juin 1977, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien HRRNCL77H10F205H, Me Gaetano Carrello, né à Treviglio (Italie), le 16 novembre 1971, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien CRRGTN71S16L400A, et Me Cataldo Giuseppe Piccarreta né à Bari (Italie), le 19 mars 1974, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien PCCCLD74C19A662P, (chacun, un «Mandataire»), chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de prendre les mesures nécessaires, d'accomplir toutes les formalités nécessaires et de signer tous les documents requis par les autorités italiennes afin de mettre en oeuvre le Transfert et faire immatriculer la Société auprès du Registre des Sociétés (Registro delle Imprese) à Milan, Italie, et instruction aux Mandataires, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre en oeuvre les résolutions devant être adoptées sur les points de l'ordre du jour ci-dessus (y compris, si nécessaire, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la Société), et signer tous les documents (y compris les actes notariés) requis aux termes des résolutions ci-dessus et notamment de rendre le Transfert effectif et opposable aux tiers, y compris de faire dûment reconnaître par-devant un notaire de son choix à Luxembourg, l'immatriculation auprès du Registre des Sociétés («Registro delle Imprese») à Milan, Italie, ainsi que la survenance de la Date d'Entrée en Vigueur, si nécessaire.

7. Divers.

III. Le Transfert envisagé sans liquidation préalable peut être valablement décidé en vertu du droit de ce pays, à condition que la migration soit acceptée par la loi du pays de destination. Selon un avis obtenu auprès d'avocats italiens, la loi italienne accepte cette migration.

À la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et centre des intérêts principaux de la Société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 20 via Vittor Pisani, Milan, 20124, Italie, (le «Transfert») et par conséquent, de changer la nationalité de la Société, le Transfert et le changement de nationalité de la Société prenant effet à la Date d'Entrée en Vigueur.

L'Associé Unique a reconnu qu'en raison du Transfert, la Société deviendra, à compter de la Date d'Entrée en Vigueur, une société régie par le droit italien et soumise à celui-ci, sans que l'existence ou la personnalité juridique de la Société ne soit affectée de quelque manière que ce soit. Par conséquent, entre autres choses, l'exercice comptable actuel de la Société ayant débuté le 1^{er} janvier 2013 prendra fin régulièrement le 31 décembre 2013.

Le transfert du siège social de la Société en Italie n'entraînera pas, que ce soit d'un point de vue fiscal ou juridique, la formation d'une nouvelle société et la présente résolution est prise conformément à la Directive du Conseil européen du 17 juillet 1969 numéro 335, aux dispositions des articles 4 et 50 du décret italien du Président de la République (Decreto del Presidente della Repubblica) du 26 avril 1986, numéro 131, tel que modifié de temps à autre.

Le notaire soussigné déclare n'avoir aucune connaissance en matière de droit italien et n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit concernant la faisabilité pratique ou juridique de la présente opération, ou de ses effets en vertu du droit italien.

Deuxième résolution

Il a été décidé qu'à la Date d'Entrée en Vigueur, la Société se transformera en une S.p.A. (Società per Azioni) de droit italien et changera sa dénomination sociale en TeamSystem Holding 2 S.p.A. et sera régie par les statuts suivants conformes au droit italien (la version italienne des statuts sera suivie d'une traduction française de ceux-ci) (étant entendu que les formalités prévues par le droit italien afin d'adopter ces nouveaux statuts conformément au droit italien, devront être accomplies):

STATUTS

Dénomination, Siège, Domicile, Objet et Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée:

«TeamSystem Holding 2 S.p.A»

Art. 2. Siège. La société a son siège dans la Commune de Milan.

La société, selon les modalités et dans les formes requises au cas par cas, peut constituer, supprimer, modifier des sièges secondaires, filiales, succursales, représentations, agences et bureaux de représentation, unités locales en général, y compris à l'étranger.

Art. 3. Domicile. Le domicile des associés, le numéro de télécopie, l'adresse de courrier électronique ou toutes autres coordonnées ou références, auxquelles les communications ou les avis prévus par les présents statuts sont valablement effectués, sont ceux qui résultent du livre des associés et qui ont en tout état de cause été communiqués à cette fin par les intéressés.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'achat et vente, la souscription, la prise, la cession, la vente et le transfert, sous quelque forme et manière que ce soit, ainsi que la gestion, de participations dans d'autres sociétés et organismes, aussi bien en Italie qu'à l'étranger. Toute activité réservée en vertu de la loi est exclue de l'objet social.

La société peut également réaliser toutes les opérations commerciales, mobilières et financières, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social (y compris la fourniture de cautions, avals et autres garanties, y compris en faveur de tiers, dans l'intérêt des sociétés qu'elle contrôle ou dans lesquelles elle détient une participation), à l'exclusion des activités vis-à-vis du public mentionnées à l'article 106 du Décret-loi du 1.9.1993, n°385 (Texte unique des lois en matière bancaire et de crédit) et, en tout état de cause, de toutes les activités réservées prévues par le Décret-loi du 24.2.1998, n°58 (Texte unique des dispositions en matière de courtage financier).

Art. 5. Durée. La durée de la société est fixée jusqu'au 31 décembre 2050.

Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social s'élève à 3.188.638,00 euros, divisé en 3.188.638,00 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Les actions sont représentées par des titres ou des certificats d'actions nominatifs qui, lorsque cela est autorisé, peuvent être convertis - à la demande et aux frais de l'associé - en titres au porteur.

Lorsque cela est prévu par des règles impératives, la société peut adopter les différentes techniques de représentation, légitimation et circulation prévues par la réglementation en vigueur à tel moment.

Le capital peut être augmenté y compris par des apports autres qu'en numéraire, dans les limites consenties par la loi.

Art. 7. Cession des actions. Les actions peuvent être cédées librement.

Art. 8. Retrait. Les associés disposent d'un droit de retrait lorsque celui-ci est prévu par des dispositions légales impératives. Ils ne disposent pas de ce droit de retrait pour les décisions concernant:

- a) la prorogation du terme;
- b) l'introduction, la modification ou la suppression d'obligations relatives à la circulation des actions.

Assemblée

Art. 9. Convocation de l'Assemblée. L'Assemblée est convoquée par le Président du Conseil d'Administration ou par un des membres du Conseil d'Administration; en tout cas au moins une fois par an, dans les cent-vingt jours qui suivent la clôture de l'exercice social ou bien dans les cent-quatre-vingts jours si les conditions prévues par l'art. 2364, 2e alinéa du Code civil sont réunies.

L'Assemblée est convoquée au moyen d'un avis qui contient l'indication du jour, de l'heure et du lieu de la réunion, des questions à l'ordre du jour et de la date de la deuxième convocation. L'avis de convocation est publié au Journal Officiel [Gazzetta Ufficiale] au moins quinze jours avant celui fixé pour la réunion ou bien communiqué, à condition que la société ne fasse pas appel au capital risque, soit ou cumulativement, par lettre recommandée avec accusé de réception, anticipée par télécopie, ou par courrier électronique ou par tous autres moyens qui garantissent la preuve de la réception aux adresses, coordonnées et références visées à l'art. 3, à expédier au moins huit jours avant celui fixé pour l'Assemblée.

L'Assemblée peut être convoquée aussi en un lieu différent du siège social, à condition que ce soit dans des pays de l'Union Européenne ou en Suisse ou aux Etats Unis d'Amérique.

Les assemblées, même si elles n'ont pas été convoquées conformément à ce qui précède, sont néanmoins valablement constituées lorsque l'ensemble du capital social y est représenté et si la majorité des membres de l'organe administratif et du Collège des Commissaires aux Comptes y participe. Dans ce cas chacun des participants peut s'opposer à la discussion et au vote des questions sur lesquelles il s'estime insuffisamment informé.

Dans l'hypothèse mentionnée à l'alinéa qui précède, les décisions adoptées doivent être communiquées sans délai aux administrateurs et Commissaires aux Comptes non présents.

Art. 10. Réunion par vidéoconférence ou Téléconférence. La participation à l'Assemblée peut avoir lieu au moyen d'une liaison audio télévisée à condition que la collégialité et les principes de bonne foi et d'égalité de traitement des associés soient respectés. Il sera en particulier nécessaire que:

(iv) il soit possible au Président de l'Assemblée, y compris par l'intermédiaire de son bureau de présidence, de vérifier l'identité et le droit à participer des intervenants, de régir le déroulement de la réunion, de constater et de proclamer les résultats des votes;

(v) la personne qui rédige le procès-verbal puisse suivre de manière adéquate les événements de l'assemblée qui font l'objet du procès-verbal;

(vi) les intervenants puissent participer à la discussion et au vote simultané sur les questions à l'ordre du jour.

Ces conditions étant réunies, l'Assemblée sera réputée s'être tenue dans le lieu où se trouvent le Président et le rédacteur du procès-verbal.

Art. 11. Constitution de l'Assemblée et Validité des délibérations. L'Assemblée ordinaire est régulièrement constituée sur première convocation lorsque participe à celle-ci un nombre d'associés représentant au moins la moitié du capital social ayant le droit de vote à cette Assemblée et que la décision est adoptée à la majorité absolue des participants, y compris les abstentions.

L'Assemblée extraordinaire sur première convocation délibère à la majorité des associés qui représentent plus de la moitié du capital social.

Sur deuxième convocation, l'Assemblée ordinaire est constituée quelle que soit la part de capital représentée par les associés et délibère à la majorité absolue des participants, y compris les abstentions. L'Assemblée extraordinaire est régulièrement constituée lorsque participe à celle-ci plus d'un tiers du capital social et elle délibère à la majorité d'au moins deux tiers du capital représenté à l'Assemblée.

Cela ne porte pas atteinte aux quorums supérieurs ultérieurs prévus par la loi, parmi lesquels celui des deux tiers du capital pour l'introduction et la suppression de clauses compromissaires, sous réserve dans ce cas du droit de retrait des associés absents ou en désaccord.

Art. 12. Droit d'intervention. Les associés qui sont légitimés par la loi ont le droit à participer et à voter à l'Assemblée. Les actions ne doivent pas être préalablement déposées.

Art. 13. Représentation à l'Assemblée. Tout associé ayant le droit d'intervenir lors de l'Assemblée peut se faire représenter selon les formes et dans les limites prévues par la loi. Dans tous les cas la représentation ne peut être conférée à des membres de l'organe administratif ou de contrôle ou à des salariés de la société et de ses filiales, ni à ces dernières.

Art. 14. Présidence de l'Assemblée. Rédaction du procès-verbal. L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration et, en cas d'absence ou d'empêchement, par qui en fait fonction, en leur absence, par une autre personne désignée par l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée, y compris par l'intermédiaire de préposés ad hoc, contrôle la régularité de la constitution de l'Assemblée, vérifie l'identité et le droit à intervenir des participants, régleme le déroulement des travaux, en déterminant les modalités de discussion et de vote (qui n'a pas lieu à bulletins secrets) et contrôle les résultats des votes.

Le Président est assisté d'un secrétaire nommé par l'Assemblée et qui peut être choisi parmi les non associés. Dans les cas prévus par la loi, ou lorsque l'Assemblée le juge opportun, les fonctions de secrétaire sont exercées par un notaire.

Le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée est régi par la loi.

Administration

Art. 15. Conseil d'Administration. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au minimum trois membres et au maximum quinze membres, selon la décision de l'Assemblée.

Les administrateurs, qui peuvent ne pas être des associés, demeurent en fonction, selon les décisions de l'Assemblée, pour trois exercices au maximum. Leurs fonctions prennent fin à la date de l'Assemblée convoquée pour l'approbation du bilan relatif au dernier exercice de leur mandat. Ils sont rééligibles.

Lorsque le nombre d'administrateurs a été fixé à un nombre inférieur au maximum prévu par les statuts, l'Assemblée ordinaire, au cours du mandat du Conseil, pourra augmenter ce nombre dans les limites du maximum prévu par les statuts. Les fonctions des nouveaux administrateurs ainsi nommés prendront fin en même temps que celles des administrateurs en fonction au moment de leur nomination.

En cas de cessation des fonctions d'un ou de plusieurs administrateurs, les dispositions légales s'appliqueront. L'Assemblée ordinaire peut toutefois décider de réduire, dans les limites prévues par les statuts, le nombre des membres du Conseil à celui des administrateurs en fonction pour la période résiduelle.

Art. 16. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration est investi des plus amples pouvoirs de gestion ordinaire et extraordinaire de la société et il dispose de la faculté d'accomplir tous les actes, y compris de disposition, qu'il juge opportuns pour la mise en oeuvre et la réalisation de l'objet social, à la seule exception des matières que la loi réserve expressément à l'Assemblée.

Sous réserve des dispositions des articles 2420 ter et 2443 du Code civil, le Conseil d'Administration est compétent, dans le respect de l'art. 2436 du Code civil, pour adopter les décisions relatives à:

- la fusion dans les cas prévus par les articles 2505 et 2505 bis du Code civil, y compris tels que rappelés, pour la scission, par l'art. 2506 ter du Code civil;

- la création ou suppression de sièges secondaires;
- le transfert du siège social sur le territoire national;
- l'indication des administrateurs qui disposent du pouvoir de représentation légale;
- la réduction du capital suite à l'exercice du droit de retrait;
- l'adaptation des statuts à des dispositions légales.

Art. 17. Président et Organes délégués. Le Conseil d'Administration élit le Président parmi ses membres à moins que celui-ci n'ait déjà été élu par l'Assemblée. Il peut nommer un ou plusieurs Vice-présidents qui remplacent le Président en cas d'absence ou d'empêchement et il peut déléguer, dans les limites prévues par la loi, ses attributions à l'un ou plusieurs de ses membres en en déterminant les pouvoirs, ainsi que - au cas par cas - confier des mandats spéciaux à des administrateurs individuellement et nommer le secrétaire du Conseil qui peut être choisi aussi en dehors de ses membres.

Il peut nommer un Comité Exécutif en en déterminant, dans les limites prévues par la loi, les pouvoirs, les missions, le nombre de membres et les règles de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration peut nommer, avec faculté de délégation, conformément aux alinéas ci-dessus, des directeurs généraux et des mandataires ad negotia ou pour des catégories d'actes, en déterminant leurs pouvoirs.

Les organes délégués rendent compte au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires aux Comptes, au moins tous les six mois, de l'évolution générale de la gestion et de son évolution prévisible ainsi que des opérations les plus importantes, par leurs dimensions et leurs caractéristiques, réalisées par la société et par ses filiales.

Art. 18. Convocations et Réunions. Le Conseil se réunit au siège social ou ailleurs, chaque fois que le Président ou la personne qui en fait fonction le juge opportun ou bien si au moins deux administrateurs ou le Collège des Commissaires aux Comptes en font la demande écrite motivée.

La convocation est effectuée par le Président ou par la personne qui en fait fonction, par courrier mentionnant l'ordre du jour et est adressée y compris par télex, télécopie, télégramme ou courrier électronique, au moins trois jours avant la réunion, ou, en cas d'urgence, au moins un jour avant, au domicile de chaque administrateur et au domicile de chacun des Commissaires aux Comptes.

La réunion du Conseil est présidée par le Président ou par la personne qui en fait fonction ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, par la personne désignée par le Conseil.

La réunion est valablement constituée à condition qu'au moins la majorité absolue des administrateurs en fonction soit présente.

Le Conseil peut se réunir par télé/vidéoconférence, à condition que tous les participants puissent être identifiés et qu'il leur soit permis de suivre la discussion et d'intervenir en temps réel dans la discussion des questions abordées. La réunion est réputée se dérouler dans le lieu où se trouvent le Président et le Secrétaire.

Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des votes des administrateurs présents.

En cas de parité des voix, la voix de qui préside est prépondérante.

Le procès-verbal des délibérations du Conseil est régi par la loi.

Le Conseil d'Administration est valablement constitué lorsque, même en l'absence de convocation dans la forme et selon les modalités prévues ci-dessus, tous les administrateurs en fonction et tous les membres du Collège des Commissaires aux Comptes sont présents ou bien si la majorité des administrateurs ou des Commissaires aux Comptes en fonction sont présents et que les absents ont été préalablement informés de la réunion et ne se sont pas opposés à la discussion des questions.

Art. 19. Représentation sociale. La représentation de la société vis-à-vis des tiers et en justice appartient à l'administrateur unique ou au Président du Conseil d'Administration ou à la personne qui en exerce les fonctions ainsi que, lorsqu'il en a été nommés, aux administrateurs dotés d'une délégation du Conseil, avec faculté pour ceux-ci de donner mandat à des mandataires et des avocats.

Les membres du Conseil d'Administration, même s'ils ne disposent pas d'un mandat permanent, disposent de la signature sociale et représentent la Société à l'égard des tiers pour l'exécution des délibérations adoptées par le Conseil d'Administration dont ils sont spécialement chargés.

Sauf disposition contraire du conseil, la représentation légale appartient aux personnes visées aux alinéas ci-dessus de manière séparée entre elles.

Art. 20. Rémunération. L'Assemblée peut attribuer aux administrateurs, en plus du remboursement des frais exposés dans l'exercice de leurs fonctions, une rémunération, qui peut aussi prendre la forme d'une participation aux bénéfices ou d'attribution du droit de souscrire à un prix prédéterminé des actions futures.

L'Assemblée peut déterminer une rémunération globale pour tous les administrateurs y compris ceux investis de fonctions particulières conformément aux statuts. À défaut, le Conseil d'Administration décidera pour ces derniers, après avis du Collège des Commissaires aux Comptes.

Art. 21. Administrateur unique. L'Assemblée peut désigner, au lieu et place d'un Conseil d'Administration, un Administrateur Unique auquel reviennent tous les pouvoirs prévus par les présents statuts et par la loi pour le Conseil d'Administration et son Président.

Collège des commissaires aux comptes et Révision légale des comptes

Art. 22. Collège des Commissaires aux Comptes. Le Collège des Commissaires aux Comptes est composé de trois membres titulaires et de deux suppléants désignés par l'Assemblée qui en désigne également le Président.

Les conditions, les fonctions, les responsabilités et la rémunération du Collège des Commissaires aux Comptes sont régies par la loi.

Les réunions du Collège des Commissaires aux Comptes peuvent se dérouler par télé/vidéoconférence dans le respect des principes énoncés à l'art. 18.

Art. 23. Révision légale des comptes. La révision légale des comptes est exercée par le Collège des Commissaires aux Comptes ou bien, en cas de disposition légale impérative ou sur décision de l'Assemblée ordinaire et en tous cas selon la législation ou la réglementation en vigueur à l'époque, par un expert-comptable ou par une société d'expertise comptable légale inscrits à l'ordre afférent.

Les conditions, les fonctions, l'attribution, la révocation et la cessation du mandat, la responsabilité et les activités de l'expert-comptable ou de la société d'expertise comptable sont régies par la loi.

Exercice social - Bénéfices

Art. 24. Exercice social. L'exercice social prend fin le 31 décembre de chaque année.

Art. 25. Distribution des bénéfices. Les bénéfices nets résultant du bilan, après déduction d'au moins 5 % (cinq pour cent) à destiner à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci ait atteint un cinquième du capital social, seront répartis entre les associés proportionnellement à la participation en action détenue par chacun, à moins que l'Assemblée ne décide de les affecter à une autre destination et sous réserve des droits éventuels de certaines catégories d'actions particulières ou d'éventuels instruments financiers.

Art. 26. Acomptes sur dividendes. Le Conseil d'Administration, si les conditions légales sont réunies, a la faculté de décider la distribution d'acomptes sur dividendes dans les limites et selon les formes prévues par la réglementation en vigueur.

Dissolution et Liquidation

Art. 27. Dissolution et Liquidation. La dissolution et la liquidation sont régies par la loi.

Dispositions finales

Art. 28. Renvoi aux règles légales. Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par les statuts, il est expressément renvoyé aux règles légales.

Pour des raisons de clarté, à la survenance de la Date d'Entrée en Vigueur, la version italienne des statuts sera réputée, à toutes fins juridiques, constituer les statuts originaux.

Troisième résolution

Il a été décidé de reconnaître et d'accepter la démission des gérants actuels de la Société à la Date d'Entrée en Vigueur et d'octroyer la décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la Date d'Entrée en Vigueur.

Quatrième résolution

Il a été décidé de nommer, conformément au droit italien et à la Date d'Entrée en Vigueur, un Conseil d'Administration (Consiglio di Amministrazione) composé de 5 membres, ayant les pouvoirs qui leur sont octroyés en vertu des nouveaux statuts, pour une période de trois (3) exercices comptables (qui expirera donc à la date où l'assemblée générale est convoquée afin d'approuver les comptes de 2015).

Il a été décidé de nommer les membres suivants au Conseil d'Administration, ces nominations prenant effet à la Date d'Entrée en Vigueur:

1) Alexander Leslie John King, citoyen britannique, né à Sutton Coldfield (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le 8 janvier 1975, demeurant au 29 Belvedere Grove, Londres, SW19 7RQ, Grande-Bretagne;

2) Federico Leproux, citoyen italien, né à Rome (Italie), le 28 mars 1971, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien: LPRFRC71C28H501C;

3) Vincenzo Ferrari, citoyen italien, né à Pavia (Italie), le 25 février 1959, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien FRRVCN59B25G388Y;

4) Luca Bassi, citoyen italien, né à Busto Arsizio (VA), le 16 juin 1970, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien BSSLCU70H16B300V; et

5) Kai Romberg, citoyen allemand, né à Stuttgart (Allemagne), le 5 mai 1977, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien RMBKAI 77E05 Z112M;

Il a été décidé de nommer Alexander Leslie John King en tant que président du Conseil d'Administration, cette nomination prenant effet à la Date d'Entrée en Vigueur.

Il a été décidé que la compensation annuelle des membres du Conseil d'Administration sera déterminée par une résolution d'assemblée générale des actionnaires de la Société à être tenue après la Date Effective.

Cinquième résolution

Il a été décidé de nommer, conformément au droit italien et à la Date d'Entrée en Vigueur, un Collège des Commissaires aux Comptes (Collegio Sindacale) pour une période de trois (3) exercices (devant donc expirer à la date où l'assemblée générale est convoquée afin d'approuver les comptes de 2015) composé des membres suivants:

1) Claudio Sanchioni, né à San Costanzo (Italie), le 9 septembre 1958, domicilié au 18, viale F. Cavallotti, Pesaro, Italie, numéro d'identification fiscale italien: SNCCLD58P09H809B, Président du Collegio Sindacale;

2) Fabio Landuzzi, né à Bologne (Italie), le 28 septembre 1970, domicilié au 18 via Montello, Bologne, Italie, numéro d'identification fiscale italien: LNDFBA70P28A944A, membre effectif;

3) Daniela Marchionni, née à Pesaro (Italie), le 9 novembre 1973, domiciliée au 46 viale F.lli Rosselli, Pesaro, Italie, numéro d'identification fiscale italien: MRCDNL73S49G479S, membre effectif;

4) Cristina Amadori, née à Pesaro (Italie), le 23 mars 1967, domiciliée au 46 viale F.lli Rosselli, Pesaro, Italie, numéro d'identification fiscale italien: MDRCST67C63G479P, membre suppléant;

5) Ivano Antonioli, né à Pesaro (Italie), le 21 octobre 1968, domicilié au 46 viale F.lli Rosselli, Pesaro, Italie, numéro d'identification fiscale italien: NTN VNI 68R21 G479C, membre suppléant.

Le Collège des Commissaires aux Comptes réalisera, conformément au décret-loi italien numéro 39/2010 et à la Date d'Entrée en Vigueur, la révision des comptes annuels de la Société conformément aux dispositions applicables du droit italien.

Il a été décidé qu'à la Date d'Entrée en Vigueur, chaque membre effectif du Collège des Commissaires aux Comptes (y compris le Président) recevra une rémunération annuelle correspondant au taux professionnel minimum applicable.

Sixième résolution

Il a été décidé de donner instruction (i) aux membres du conseil de la Société en fonction au moment concerné et (i) à chacun de Mme Nadia Dziwinski, M. François Champon, Me Vincenzo Ferrari, né à Pavia (Italie), le 25 février 1959, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien FRRVCN59B25G388Y, Me Gian Maria Esposito, né à Naples (Italie), le 16 mai 1980, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien SPSPGMR80E16F839Q, Me Nicolò Harris, né à Milan (Italie), le 10 juin 1977, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien HRRNCL77H10F205H, Me Gaetano Carrello, né à Treviglio (Italie), le 16 novembre 1971, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien CRRGTN71S16L400A, et Me Cataldo Giuseppe Piccarreta né à Bari (Italie), le 19 mars 1974, domicilié au 20 via Vittor Pisani, Milan (Italie), numéro d'identification fiscale italien PCCCCLD74C19A662P (chacun, un «Mandataire»), chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de prendre les mesures nécessaires, accomplir toutes les formalités nécessaires et signer tous les documents requis par les autorités italiennes afin de mettre en oeuvre le Transfert et de faire immatriculer la Société auprès du Registre des Sociétés (Registro delle Imprese) à Milan, Italie, et de donner instruction aux Mandataires, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de prendre les mesures nécessaires afin de mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus (y compris, si nécessaire, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la Société), et de signer tous les documents (y compris les actes notariés) requis aux termes des résolutions ci-dessus et notamment de rendre le Transfert effectif et opposable aux tiers, y compris de faire dûment reconnaître par-devant un notaire de son choix à Luxembourg, l'immatriculation auprès du Registre des Sociétés (Registro delle Imprese) à Milan, Italie, ainsi que la survenance de la Date d'Entrée en Vigueur, si nécessaire.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à approximativement quatre mille euros (4.000 €).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, qui avait demandé que l'acte soit rédigé en anglais, ladite personne a signé le présent acte original avec nous, le Notaire, ayant une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, à l'exception d'une partie de la deuxième résolution, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: J. DE MAYER, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2013. Relation: GRE/2013/2200. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 04 juin 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013072235/707.

(130089238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

VCST Holdco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.362.

VCST Renatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.363.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of May.

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) VCST Holdco Lux S.A., a société anonyme with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.362 and incorporated by a notarial deed dated 23 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1610 of 20 August 2009, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 26 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Absorbing Company"),

here represented by Me Marc Frantz, lawyer at Linklaters LLP, Luxembourg,

acting as authorized signatory on behalf of the Absorbing Company by virtue of resolutions of the board of directors of the Absorbing Company dated 17 April 2013.

(2) VCST Renatus S.à r.l., a société à responsabilité limitée having a share capital of eighty-five million eighty-two thousand and five hundred seventy-six euro (EUR 85,082,576.-), with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.363 and incorporated by a notarial deed dated 23 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1608 of 20 August 2009, whose articles of association have been amended for the last time by a notarial deed dated 4 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1700 of 3 September 2009 (the "Absorbed Company"),

here represented by Me Marc Frantz, lawyer at Linklaters LLP, Luxembourg,

acting as authorized signatory on behalf of the Absorbed Company by virtue of resolutions of the board of directors of the sole manager of the Absorbed Company dated 17 April 2013.

The said appearing person, acting in such capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- that in accordance with the joint merger proposal in notarial form recorded in a notarial deed of the undersigned notary on 18 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 999 of 26 April 2013 (the "Joint Merger Proposal"), the Absorbing Company and the Absorbed Company contemplated to merge;
- that the Absorbing Company was the sole shareholder of the Absorbed Company;
- that no shareholder of the Absorbing Company required, during the period of one (1) month following the publication of the Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, an extraordinary general meeting of the Absorbing Company, to be convened in order to resolve on the approval of the merger;
- that the Absorbing Company hereby acknowledges that the merger became effective on the date of this deed;
- that the merger became effective and entailed ipso jure the universal transfer, between the merging companies, of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company on the date of this deed;
- that following the merger, the Absorbed Company ceased to exist;
- that following the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Company have been cancelled and the books and documents of the Absorbed Company are kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company: 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- that on the day of publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the merger will become effective towards third parties.

The undersigned notary confirms that he has verified and hereby certifies, in compliance with articles 271(2), 273(1) and 279 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the existence and the validity of the legal acts and formalities accomplished by the Absorbing Company and by the Absorbed Company for the merger to become effective.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) VCST Holdco Lux S.A., une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous le numéro B 147.362 et constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1610 du 20 août 2009, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 mars 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société Absorbante»),

ici représentée par Maître Marc Frantz, avocat chez Linklaters LLP, Luxembourg,

agissant en tant que signataire autorisé pour le compte de la Société Absorbante en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 17 avril 2013.

(2) VCST Renatus S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de quatre-vingt-cinq millions quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-seize euros (EUR 85.082.576,-), avec son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.363 et constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1608 du 20 août 2009, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 4 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1700 en date du 3 septembre 2009 (la «Société Absorbée»),

ici représentée par Maître Marc Frantz, avocat chez Linklaters LLP, Luxembourg,

agissant en tant que signataire autorisé pour le compte de la Société Absorbée en vertu des résolutions du conseil d'administration du gérant unique de la Société Absorbée en date du 17 avril 2013.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet commun de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 18 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 999 du 26 avril 2013 (le «Projet Commun de Fusion»), la Société Absorbante et la Société Absorbée ont projeté de fusionner;

- que la Société Absorbante était le seul associé de la Société Absorbée;

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, afin de décider de l'approbation de la fusion;

- que la Société Absorbante constate que la fusion est devenue définitive à la date du présent acte;

- que la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle, entre les sociétés fusionnantes, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante à la date du présent acte;

- que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée a cessé d'exister;

- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées et les livres et documents de la Société Absorbée sont conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante: 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- qu'au jour de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la fusion deviendra définitive à l'égard des tiers.

Le notaire soussigné confirme qu'il a vérifié et atteste, conformément aux articles 271(2), 273(1) et 279 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et à la Société Absorbée en vue de la réalisation de la fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la personne comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 mai 2013. REM/2013/889. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071617/117.

(130087822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Guardtek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.609.

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg soussignée.

A COMPARU:

Monsieur Guirchaume ABITBOL, né à Paris 13^e le 26 juin 1975, demeurant au 9, sentier des Vaux, 94520 PERIGNY SUR YERRES.

(l'Associé Unique)

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "GUARDTEK Sàrl", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, constituée suivant acte reçu le 27 mars 2013 par-devant Martine SCHAEFFER, en cours de publication.

L'Associé Unique a par la suite pris les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 417.690,- pour le porter de son montant actuel de EUR 632.310,- à EUR 1.050.000,- par l'émission de 417.690 parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, par la conversion d'une dette;
- 2.- Souscription à l'augmentation du capital social;
- 3.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.
- 4.- Divers

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 417.690,- (quatre cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 632.310,- (six cent trente-deux mille trois cent dix euros) à EUR 1.050.000,- (un million cinquante mille Euros), par l'émission de 417.690 (quatre cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique renonce à son droit préférentiel de souscription, et décide d'admettre à la souscription des 417.690 (quatre cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, la société de droit de français "SOPARFI SAS", ayant son siège social au 79 avenue Franklin Roosevelt, F-77210 AVON, France.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenu le nouvel associé prénommé à savoir " SOPARFI SAS ", représentée par Madame Isabel Luque Palacios, présidente pouvant engager la société française par sa seule signature.

Le nouvel associé a déclaré souscrire aux 417.690 (quatre cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune assorties d'une prime d'émission globale de cent trente-neuf mille deux cent trente euros (EUR 139.230) et les libérer intégralement, par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de EUR 556.920,- (cinq cent cinquante-six mille neuf cent vingt euros) existant au profit de sa mandante " SOPARFI SAS" et à charge de la société à responsabilité limitée GUARDTEK Sàrl, prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

La réalité de la créance a été prouvée au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000,-) représenté par un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Suite à l'augmentation de capital, les parts sociales sont réparties de la façon suivante:

- Monsieur Guirchaume ABITBOL, préqualifié	632.310 parts
- "SOPARFI SAS", préqualifiée	417.690 parts

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Abitbol et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: LAC/2013/15710. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013049223/67.

(130060100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.811.

Seit dem 2. Mai 2011 übt Herr Jan Christoph Vorster, Wallstrasse 9, CH - 4002 Basel, die Funktion des „Délégué à la gestion journalière" aus.

Seit dem 10. Februar 2012 übt Herr Dieter Steberl, 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, die Funktion des „Délégué à la gestion journalière" aus.

Der Verwaltungsrat hat mit Wirkung zum 5. Februar 2013 den Rücktritt von Herrn Hans-Peter Grossmann in seiner Funktion als „Délégué à la gestion journalière" zur Kenntnis genommen und beschlossen, Herrn Ronnie Neefs, 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, mit Wirkung zum 5. Februar 2013 als „Délégué à la gestion journalière" zu ernennen.

Herr Urs Oberer, Wallstrasse 9, CH - 4002 Basel, wurde durch Beschluss des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 19. März 2013 als „Délégué à la gestion journalière" ernannt.

Für Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013052216/20.

(130063321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Lapalinx Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.574.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052780/9.

(130065103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.